



ACCOMPAGNANT(E) ÉDUCATIF ET SOCIAL

LA PROFESSION

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou présentant un manque ou une perte d'autonomie quelles qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

LE DIPLÔME

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est effectuée tout au long de leur parcours de formation par les établissements de formation et par l'épreuve écrite finale (BC1) organisée par la DREETS. Le référentiel de certification est organisé par bloc de compétences, comme suit :

- Bloc de compétences 1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne »
- Bloc de compétences 2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne, dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité »
- Bloc de compétences 3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »
- Bloc de compétences 4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »
- Bloc de compétences 5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne »

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021
- Arrêté du 30 août 2021

LES APTITUDES

L'accompagnant éducatif et social (AES) doit savoir se positionner en professionnel du champ de l'action sociale et médico-sociale. Il/elle doit accompagner la personne au quotidien et dans la proximité, en coopération avec l'ensemble des professionnels concernés. Il/elle doit participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne accompagnée. Il/elle veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- 1° Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30 août 2021. Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.
- 2° Les lauréats de l'Institut de l'engagement.
- 3° Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- 4° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles.
- 5° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

Pour les candidats autres que ceux précédemment cités, l'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation. Après sélection par une commission d'admission, les candidats retenus présentent une épreuve orale d'admission.

LA FORMATION

La formation comprend un total de 1 407 heures de formation dont 546 heures de formation théorique, 21 heures de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et 840 heures de formation pratique. Elle est organisée sur une amplitude de 10 à 24 mois pour un parcours complet.

La formation théorique et pratique se décompose en 5 domaines de formation (DF) auxquels sont associés 5 blocs de compétences.

La répartition du volume de formation théorique par domaine est la suivante :

- DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures
- DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne, dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures
- DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures
- DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures
- DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation du candidat sur l'ensemble des blocs de compétences et donne lieu à une évaluation par les sites qualifiants.



L'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'accompagnant éducatif et social (AES) participe, en lien avec une équipe pluri-professionnelle, à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, à ses besoins, à ses attentes, à ses droits et libertés dans le respect de la personne, à ses choix et à son consentement.

Il établit une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements, ...) en fonction de ses capacités et de ses choix.

Il participe à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement.

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement.

Il prend en compte et communique avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

LA VAE

Le DE AES peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme (la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités en formation).

Le candidat peut choisir de ne demander en validation de ses acquis qu'un ou plusieurs blocs de compétences.

Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise. La durée totale d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande de recevabilité VAE.

Le représentant de l'Etat dans la région décide de la recevabilité de la demande de VAE. Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et au terme d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit 1 607 heures. Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à Limoges (Tél : 0810 017 710), organisme auprès duquel il convient de retirer le dossier - <http://vae.asp-public.fr> et <http://www.vae.gouv.fr>

Des organismes labellisés peuvent accompagner les candidats dans leur démarche VAE une fois la recevabilité acceptée. La liste de ces organismes est disponible sur le site Internet de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique "La validation des acquis de l'expérience dans les professions paramédicales et du travail social" : <http://auvergne-rhone-alpes.drjdscs.gouv.fr/>.

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation AES (sous réserve des agréments délivrés par le Conseil Régional pour la rentrée 2019) dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

AIN	ADEA FORMATION	12 rue du Peloux - 01000 BOURG-EN-BRESSE
	GRETA de l'AIN	Lycée du Bugey - 113 rue du 5 ^{ème} RTM - 01300 BELLEY Cedex
	GRETA de l'AIN	Lycée Xavier Bichat - avenue du Lac - 01130 NANTUA
	GRETA de l'AIN	Lycée International - 90 avenue Stéphane Heyssel - 01630 SAINT GENIS DE POUILLY
	IREIS DE L'AIN	48 rue du Peloux - 01000 BOURG-EN-BRESSE
	LEAP SAINT SORLIN	10 Place de la Halle - 01150 SAINT SORLIN-EN-BUGEY
ALLIER	GRETA BASSIN DORE ALLIER	Lycée Albert Londres Boulevard du 8 mai 1945 - 03300 CUSSET
	GRETA BOURBONNAIS COMBRAILLE (03-63)	Lycée Paul Constans - Rue Christophe Thivrier - 03100 MONTLUCON
	GRETA NORD ALLIER	39 Place Jules Ferry - BP 89 - 03403 YZEURE Cedex
	INFA	10 rue de la Glacerie - 03100 MONTLUCON
	IRFSS Auvergne Croix Rouge Française	20 rue du Vert Galant BP 30401 - 03004 MOULINS Cedex



LES LIEUX DE FORMATION

ARDECHE	GRETA VIVA 5	Avenue Jean Jaurès – 07100 ANNONAY
	GRETA VIVARAIS PROVENCE	QUART ROQUA - 07200 AUBENAS
	IFPS - CH SAINTE-MARIE	19 cours du Temple BP 241 - 07002 PRIVAS Cedex
	VIVARAIS FORMATION	111 avenue du 8 mai 1945 - 07300 TOURNON-SUR-RHONE
CANTAL	AFORMAC	5, rue du Coq Vert - 15000 AURILLAC
	CCI	Le Campus - 17 boulevard de Vialenc - 15000 AURILLAC
	CFEA – LEAP SAINT-JOSEPH	22, avenue de la Gare - 15600 MAURS
	GRETA MONTS DU CANTAL	10, rue du Docteur Chibret - 15000 AURILLAC
	INFA	7 avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC
	MFR Saint-Flour	Route de Massalès - 15100 SAINT-FLOUR
DROME	ARFRIPS	Le Victorien - 19 avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE
	CARREL	ESAT Alain Boubel et EA de Montélimar, Croix-Rouge Française - Parc d'Activités du Meyrol - Rue du Bouquet - 26200 MONTEILIMAR -
	CFPPA de NYONS	2 avenue de Venterol - 26110 NYONS
	ESSSE	103 avenue Maurice Faure - 26000 VALENCE
	GRETA VIVA 5	37-39 rue Barthélémy de Laffemas - BP 26 - 26901 VALENCE Cedex 09
	GRETA VIVA 5	LP Bouvet, rue Bouvet - 26100 ROMANS-SUR-ISERE
	GRETA VIVA 5	LP Armorin - 35 avenue Henri Grand - 26400 CREST
	GRETA VIVARAIS PROVENCE	Maison des services publics - 1 avenue Saint-Martin - 26200 MONTEILIMAR
HAUTE-LOIRE	CFPPA	Route de Queyrieres BP 41 - 43200 YSSINGEAUX
	INFA	Chemin de Jalavoux - 43000 AIGUILHE
	MFR Sainte-Florine	6, rue Jean Catinot - 43250 SAINTE-FLORENE
ISERE	AFPA AURA	Le pont de Claix – 38 avenue Victor Hugo - 38800 LE PONT DE CLAIX
	GRETA DE GRENOBLE	27 rue Anatole France - 38000 GRENOBLE
	GRETA DE GRENOBLE	Antenne Centre Isère - 21 boulevard Edgar Kofler - 38500 VOIRON
	GRETA NORD ISERE	"Le Transalpin II" - 33 avenue d'Italie - CS 94002 - 38307 BOURGOIN-JALLIEU
	IFRA	11 rue Clément Ader – 38130 ECHIROLLES
	IFTS	3 avenue Victor Hugo - BP165 - 38432 ECHIROLLES Cedex
	LYCEE PRIVE DU GUIERS VAL D'AINAN	10 place du marché - 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN
	LP FRANCOISE DOLTO	4 rue Piardière - 38120 LE FONTANIL CORNILLON
LOIRE	ADYFOR - ADMR	5 rue Jean Brugel - 42650 SAINT-JEAN-DE-BONNEFONDS
	CFPPA DE ROANNE CHERVE	CS 90023 - 42124 PERREUX Cedex
	GRETA LOIRE	22 rue Louis Soulié – 42000 SAINT ETIENNE
	IREIS DE LA LOIRE	42 rue de La Tour de Varans - CS 10200 - 42704 FIRMINY Cedex
	IRFSS CROIX-ROUGE	41 rue Montferré - 42100 SAINT- ETIENNE
	LPP SAINT ENNEMOND	8-10 rue du Pilat - 42400 SAINT-CHAMOND
	LTP LE Puits de l'AUNE	Rue Louis Blanc - 42100 FEURS
	MFR MARLHES	22 route de Jonzieux - 42660 MARLHES
	UFCV	(Dans les locaux de l'Association Nature pour tous) - 51 rue Sibert – 42400 SAINT CHAMOND
PUY-DE-DOME	GRETA BOURBONNAIS COMBRAILLE	Lycée Professionnel Desaix Le Mas Boutin - 63700 SAINT-ELOY-LES-MINES
	GRETA DORE ALLIER	68, avenue Léo Lagrange - 63300 THIERS
	GRETA LIVRADOIS FOREZ	Lycée Blaise Pascal 23 rue Blaise Pascal - 63600 AMBERT
	INFA	107, avenue de la Libération - 63000 CLERMONT-FERRAND
	ITSRA	62, avenue Marx Dormoy - 63000 CLERMONT-FERRAND
	LEAP – CMRG	1, Route de Riom – BP 10 - 63720 ENNEZAT
	UFCV	11, rue Montlosier - 63000 CLERMONT-FERRAND



LES LIEUX DE FORMATION

RHONE	AFPA RA	8 chemin des Iles – 69140 RILLEUX LA PAPE
	ARFRIPS	10 impasse Pierre Baizet - CS 10422 - 69338 LYON Cedex 09
	ASSISTEAL FORMATION	68 Cours Albert Thomas - 69008 LYON
	CEFI	11 rue d'Alsace Lorraine - 69500 BRON
	ECOLE ROCKEFELLER	Ecole Rockefeller - EIASS de Lyon - 4 avenue Rockefeller - 69373 LYON Cedex 08
	ESSSE	Le Sémaphore 20 rue Claire - CP 320 - 69337 LYON Cedex 09
	GRETA LYON METROPOLE	Lycée la Martinière Montplaisir – 61 rue Antoine Lumière - 69372 LYON Cedex 08
	GRETA NORD ISERE	Lycée Ella Fitzgerald - route nationale - BP 40 - 69560 SAINT-ROMAIN-EN-GAL
	GRETA DU RHONE	Lycée Barthélémy Thimmonier - 160 avenue André Lacassagne - 69210 L'ARBRESLE
	IFAS SIMON ROUSSEAU	1 avenue Simon Rousseau – 69270 FONTAINES SUR SAONE
	IF2M	113 rue Marietton - 69009 LYON
	INFRA AURA	48 rue de Quivogne - 69002 LYON
	INSTITUT SAINT LAURENT	41 chemin du Chancelier - 69130 ECULLY
	LYCEE NOTRE DAME	72 rue des Jardiniers – 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
	POLE FORMATION SANTE	Bâtiment B02 - 16 rue Berjon - 69009 LYON
SAVOIE	AFPA RA	81 rue du Grand Arietaz - 73000 CHAMBERY
	CARREL	Maison des Associations - 67 rue Saint-François de Sales - 73000 CHAMBERY
	GRETA SAVOIE	88 avenue de Bassens - 73000 BASSENS
	INSTITUT SAINT LAURENT	Fondation du Bocage – 340 rue Costa de Beauregard – 73000 CHAMBERY
	IREIS DE SAVOIE	145 rue de la Chavanne - 73490 LA RAVOIRE
HAUTE-SAVOIE	AFPA RA	675 route de Macully - 74330 POISY
	GRETA ARVE FAUCIGNY	210 Quai du Parquet - BP 125 - 74134 BONNEVILLE Cedex
	GRETA LAC	LP Germain Sommeiller - 2 boulevard Taine - BP 322 – 74008 ANNECY Cedex
	GRETA LAC	LP du Chablais - Chemin de Morcy - 74200 THONON LES BAINS
	GRETA LAC	LGT Jean Monnet - 1 place de Lattre de Tassigny - 74106 ANNEMASSE
	IREIS DE HAUTE SAVOIE	1 bis boulevard du Fier - BP 50082 - 74002 ANNECY Cedex
	MFR LA CATIE	6 route de La Catie - 74330 LA BALME DE SILLINGY
	MFR LE BELVEDERE	401 rue de Montagny - 74700 SALLANCHES
	UFCV	Les Cantarines – 2 rue Louis Armand – 74000 ANNECY

